

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
Au 31 décembre 2017

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Au 31 décembre 2017

Sommaire

I.	Rapport annuels	
	1. Rapport de gestion	3
	2. Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise	9
II.	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2017	17
III.	Comptes annuels 2017	22
	1. Bilan actif	
	Bilan actif	24
	Bilan passif	25
	Compte de résultat	26
	Compte de résultat (suite)	27
	2. Annexe	28
IV.	Montant des honoraires versés au commissaire aux comptes	49
V.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	50

Rapport de gestion

(Exercice social clos de 31 décembre 2017)

Cher Actionnaires,

En application des dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, le présent rapport a été établi pour vous rendre compte de la situation de la Société et de son activité au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion, le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice ainsi que le tableau des résultats financiers de la Société aux cours des cinq derniers exercices visé par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Par ailleurs, le commissaire aux comptes vous rendra compte, dans son rapport sur les comptes de l'exercice écoulé, de l'exécution de sa mission.

1. Activité de la société

1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La principale activité de la Société est l'émission d'emprunts obligataires et la mise à disposition des fonds empruntés auprès de sa société mère.

Le programme d'émission EMTN existant a été mis à jour en mars 2017 dans la même structure qu'auparavant et est maintenant valide jusqu'à mars 2018.

La Société a préparé et approuvé le 1^{er} supplément au programme EMTN le 15 mai, le 2^{ème} supplément au programme EMTN le 23 août et le 3^{ème} supplément le 13 novembre et a remis à l'AMF le rapport financier semi-annuel au 30 juin 2017.

La Société a émis le 28 mars 2017, une tranche de 200 millions de francs suisses d'obligations à taux fixe à échéance le 28 mars 2023. Le coupon de l'obligation est de 1,005%, ce qui se traduit par un écart de 115 points de base au-dessus du taux de swap correspondant.

Selon l'accord de transfert de prix qui a été convenu et signé par la Société avec l'actionnaire et garant du programme d'émission, mBank SA, au cours de l'année dernière, la Société a reçu une compensation calculée sur l'obligation émise le 28 mars 2017 au mois d'avril 2017 et sur les obligations en cours.

La société a reçu et accepté le 6 juin la démission de M. Wojciech Chmielewski de ses fonctions de membre et vice-président du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance a nommé M. Ernest Pytlarczyk comme membre et vice-président du conseil de surveillance à compter du 6 juin 2017.

La Société a approuvé et adopté la politique et les procédures de sélection d'un cabinet d'audit et prévoit d'entamer le processus de sélection du commissaire aux comptes pour 2018 conformément aux exigences relatives au contrôle légal des entités d'intérêt public et aux réglementations locales.

1.2. Analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société

Les comptes annuels de la société font ressortir une perte de 290.440 EUR au 31 décembre 2017.

La Société analyse la structure de rémunération et les solutions potentielles afin d'éviter des pertes dans le futur.

Il n'y a pas eu d'autres changements importants dans les résultats financiers au cours de l'exercice 2017.

1.3. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

La Société a rempli ses missions statutaires à un niveau satisfaisant.

1.4. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice et compte tenu de son objet social, la Société n'a exercé aucune activité en matière de recherche et de développement.

1.5. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

1.6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

La Société décidera de la mise à jour annuelle du prospectus EMTN et de toute émission future au premier trimestre de 2018.

2. Filiales et participations

2.1. Prise de participation ou de contrôle :

En application de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société ne possède aucune filiale et n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, le contrôle d'aucune société ayant son siège social en France.

2.2. Cession de participation :

La Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice.

2.3. Sociétés contrôlées :

La Société ne détient le contrôle d'aucune société.

2.4. Actionnariat de la Société :

Le capital de la Société est détenu à 99.99% par mBank SA.

3. Participation des salariés au capital

Aucun employé ne détient d'actions de la Société.

4. Informations sociales et environnementales

4.1. Informations sociales :

La Société a payé les salaires, contributions sociales et dépenses sociales suivants pour l'année 2017 :

Salaires	EUR 137.328,98
Contributions sociales	EUR 69.873,20
Dépenses sociales	EUR 207.202,18

4.2. Informations environnementales :

L'activité de la Société étant purement financière n'a pas d'impact sur l'environnement.

4.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

La Société est un véhicule créé exclusivement en vue de l'émission d'emprunts obligataires et de la mise à disposition des fonds empruntés auprès de sa société mère. Elle n'a de ce fait aucune relation avec les tiers.

5. Résolutions soumises à l'assemblée générale annuelle

5.1. Présentation des comptes et des résultats :

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 389.722 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 904.322 euros.

Le résultat d'exploitation ressort négatif pour 370.247 euros.

Après prise en compte :

- De produits financiers pour 36.936.760 euros.

➤ De charges financières pour 36.856.954 euros.

Le résultat courant avant impôt ressort négatif pour 290.440 euros.

Enfin, le résultat de l'exercice est négatif pour 290.440 euros.

5.2. Décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après le solde des dettes fournisseurs des exercices clos le 31 décembre 2016 et 2017 :

Echéances fournisseurs	Echéances de 1 à 30 jours	Echéances de 1 à 30 jours
Au 31.12.2016	Commerzbank 19.846 mBank 30.590 Primexis 480 Business Wire 720	-
Au 31.12.2017	0	

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous sommes également tenus de communiquer des informations sur les délais de paiement des clients. Vous trouverez ci-après ces informations pour les deux derniers exercices :

Créances clients (en k€)					
Exercices	Dues	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Autres délais
2016	0	0	0	0	0
2017	0	0	0	0	0

5.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé tels qu'ils vous ont été présentés et d'affecter la perte de l'exercice au compte de report à nouveau.

Compte tenu du résultat négatif de l'exercice pour 239 228,77 euros pour un capital social de 500 000,00 euros, les capitaux propres de la Société sont désormais inférieurs à la moitié du capital. Il vous sera par conséquent demandé de vous prononcer sur la poursuite des affaires sociales.

En conformité des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

5.4. Dépenses non déductibles fiscalement

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts nous vous précisons que les comptes annuels ne contiennent pas de dépenses et charges non déductibles au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

6. Liste des mandats sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social Durant l'exercice écoulé:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président-Directeur général jusqu'au 16 décembre 2015 puis président du directoire:
 - Director, Head of CEE ALM, Group Treasury, Commerzbank
- Madame Marie-Claire Ouziel, administrateur jusqu'au 16 décembre 2015 puis membre du directoire:
 - Managing Director, Financial Institutions Advisory, Commerzbank
 - *Administrateur*, Commerzbank Holding France
 - *Global Head of Debt Capital Markets Bonds*, Commerzbank
- Monsieur Karol Prażmo, membre et président du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
 - Administrateur, département trésorerie de mBank S.A.
 - Membre du conseil de surveillance de mLeasing Sp. z.o.o.
- Monsieur Ernest Pytlarczyk, membre et vice-président du conseil de surveillance à compter du 6 juin 2017:
 - Chief Economist, mBank S.A.
 - Director, Economic Analysis Department of mBank S.A.
 - Director, Analysis and Investor Relations Department of mBank S.A.
 - Membre du conseil de surveillance de mBOX Sp. z o.o.
 - Membre du conseil de surveillance de Falest Investments S.A.
 - Membre du conseil de surveillance de Feronia S.A.
- Monsieur Paweł Szczepaniak, membre du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
 - Deputy Head, Legal Department of mBank S.A.

7. Rémunération des mandataires sociaux

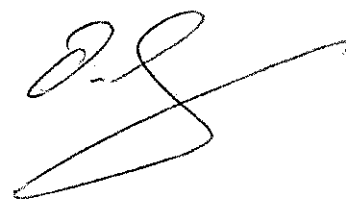
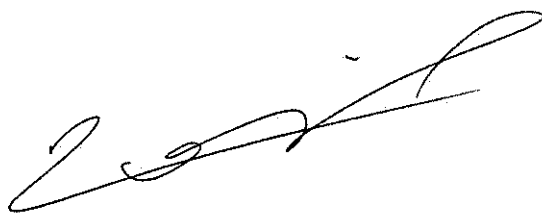
La Société a versé une rémunération aux administrateurs et aux dirigeants au cours de l'exercice écoulé 2017 telle qu'elle a été fixée par le conseil de surveillance comme suit:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Madame Marie-Claire Ouziel, membre du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Monsieur Karol Prażmo, président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €
- Monsieur Wojciech Chmielewski, vice-président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €

-ooOoo-

Après vous avoir fait entendre les rapports du commissaire aux comptes, nous soumettrons successivement à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

Fait le 5 février 2018
Le directoire



mFinance France

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 500.000 €

Siège social : 23 rue de la Paix – 3 place de l'Opéra – 75002 Paris

449 370 584 RCS Paris

Rapport du Président du conseil de surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Exercice social clos le 31 décembre 2017)

Cher Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, il m'appartient en tant que Président du conseil de surveillance de mFinance France (la « Société ») de rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par votre Société (II), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il convient en premier lieu de rappeler que l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2015 a décidé de modifier le mode de gestion et d'administration de la société en adoptant la formule à directoire et conseil de surveillance en lieu et place de la formule à conseil d'administration mise en place lors de la constitution de la société. Je vous présenterai donc les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance (1.1.), le compte rendu de l'activité du conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé (1.2.), ses travaux préparatoires (1.3.), et enfin l'évaluation de ses membres (1.4.).

1.1 Modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance

Composition du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est composé de trois membres, Monsieur Karol Prażmo, Monsieur Ernest Pytlarczyk et Monsieur Pawel Szczepaniak.

Monsieur Karol Prażmo et Monsieur Pawel Szczepaniak ont été nommés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2015 pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2017.

Monsieur Ernest Pytlarczyk a été nommé par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017 en remplacement de Monsieur Wojciech Chmielewski, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2017.

Fonctionnement du conseil de surveillance

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de surveillance sont précisées aux articles 17 et 18 des statuts de la Société par les dispositions suivantes :

Article 17 - Conseil de surveillance

17.1 Le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de cinq (5) au plus.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de trois (3) années qui expire lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les membres du conseil de surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

17.2 Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.

17.3 Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Article 18 - Bureau et délibérations du conseil de surveillance

18.1 Le conseil de surveillance nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président et un vice-Président qui sont chargés de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats.

Le Président et le vice-Président exercent leurs fonctions pendant une durée qui ne peut excéder la durée de leur mandat de membre du conseil. Ils sont rééligibles. Le conseil peut les révoquer à tout moment.

Le conseil de surveillance peut nommer un secrétaire, dont il fixe la durée des fonctions. Ce secrétaire peut être choisi en dehors des membres du conseil.

18.2 Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze jours qui suivent la remise du rapport périodique du directoire.

K.P.

Le conseil de surveillance est convoqué par le Président, ou par le Vice-Président en cas d'absence du Président, ou encore sur celle du tiers de ses membres. Les réunions du conseil de surveillance se tiennent soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou à l'étranger, indiqué sur la convocation.

La convocation est adressée aux membres du conseil par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, cinq jours au moins avant la date de la réunion. Cette convocation contient l'ordre du jour de la réunion.

Tout membre du conseil de surveillance pourra dispenser le conseil de le convoquer à une séance dont il connaîtrait déjà la date. La présence d'un membre du conseil de surveillance ou sa représentation à une réunion vaudra dispense de convocation.

18.3 *Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance.*

18.4 *Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres du conseil de surveillance en fonction est nécessaire.*

Toutefois, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, le règlement intérieur établi par le conseil de surveillance peut prévoir, pour les décisions qu'il détermine, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur présence effective.

18.5 *Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si deux membres seulement assistent à la réunion, les décisions doivent être prises à l'unanimité.*

18.6 *Les membres du directoire sont convoqués aux séances du conseil de surveillance mais ne disposent que d'une voix consultative.*

18.7 *Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et par le Secrétaire ou par la majorité des membres présents. Ils sont établis sur un registre spécial tenu au siège social.*

En outre, le conseil, dans sa séance du 16 décembre 2015 a adopté un règlement intérieur venant préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil. Ce règlement intérieur a été modifié le 17 mai 2016.

1.2 Compte-rendu de l'activité du conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 d'une durée de douze mois, le conseil de surveillance s'est réuni cinq fois.

Les réunions du conseil de surveillance ont porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, examen des comptes annuels et approbation du rapport de gestion du directoire sur la situation de la Société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 1^{er} mars 2017 et renouvellement de la décision d'attribution des fonctions du comité d'audit au conseil de surveillance. (*Conseil de surveillance du 1 mars 2017*).
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, rapport du directoire sur la situation de la Société au cours du 1^{er} trimestre 2017, répartition du montant des jetons de présence, signature d'une annexe à l'accord de Kaucja entre la société et le garant, processus de sélection du commissaire aux comptes pour 2018 conformément aux exigences relatives au contrôle légal des entités d'intérêt public et aux règlements locaux, démission de Wojciech Chmielewski de ses fonctions de membre du conseil de surveillance, et convocation d'une assemblée générale pour nommer un nouveau membre du comité de surveillance. (*Conseil de surveillance du 11 mai 2017*).
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion et nomination de Monsieur Ernest Pytlarczyk en qualité du vice-président du conseil de surveillance et fixation de sa rémunération. (*Conseil de surveillance du 9 juin 2017*).
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, rapport semestriel d'activité, et rapport du directoire sur la situation de la Société au cours du 2^{ème} trimestre 2017. (*Conseil de surveillance du 20 septembre 2017*).
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion et rapport du directoire sur la situation de la Société au cours du 3^{ème} trimestre 2017, approbation de la politique et des procédures de sélection d'un cabinet d'audit, établissement de l'écart maximum acceptable sur les obligations qui pourraient être émises en vertu du programme EMTN, et structure de rémunération de mFinance France SA. (*Conseil de surveillance du 18 décembre 2017*).

1.3 Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de surveillance

a) Modalités d'accès des membres du conseil de surveillance à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du conseil

Les membres du conseil de surveillance peuvent consulter l'ensemble des documents sociaux à l'adresse du siège social.

b) Organisation et fonctionnement des comités

Il n'y a pas eu de comités particuliers mis en place par le conseil de surveillance.

1.4 Evaluation des membres du conseil de surveillance

Les principes d'évaluation des membres du conseil de surveillance visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du conseil de la Société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.

Ce sujet fait partie des préoccupations du Président du conseil de surveillance et relève des méthodes de travail en vigueur dans le groupe. Chaque membre du conseil de surveillance dispose à ce jour d'une expérience de plus de plusieurs années et d'une véritable compétence dans le secteur de l'activité de financement et de trésorerie.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

2.1.- Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise ; et
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société. L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2.- Organisation générale des procédures de contrôle interne

Compte tenu de l'activité de la Société, limitée à l'émission d'emprunts obligataires et à la mise à disposition des fonds empruntés auprès de sa société mère, la comptabilité est externalisée et l'ensemble de la documentation financière préparée par un cabinet externe.

2.2.1 Processus comptable et financier

Le contrôle interne mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables mensuelles
- une revue régulière avec le prestataire externe des points définis dans des cadres formalisés.

2.2.2 Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la Direction générale

Les données comptables et budgétaires mensuelles sont examinées et analysées avec le prestataire externe.

La Société assure, dans le cadre de la direction juridique du groupe et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptibles de générer des risques significatifs.

2.3 Dispositifs de contrôle interne spécifiques aux activités de l'entreprise

2.3.1 Assurances

La Société a souscrit à toutes les assurances nécessaires pour protéger les biens, personnes et risques de toutes natures.

2.3.2 Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires

Elle est élaborée par des prestataires externes sous la supervision du directoire.

2.4 Procédures externes de contrôle

2.4.1. Commissaire aux Comptes

Il a une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans les rapports du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société.

2.4.2. Prestataires extérieurs spécialisés

La Société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Conventions règlementées

La société ne dispose pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

3.2 Délégation pour l'augmentation de Capital

Néant.

3.3 Liste des mandats sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social Durant l'exercice écoulé:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président-Directeur général jusqu'au 16 décembre 2015 puis président du directoire:
 - Director, Head of CEE ALM, Group Treasury, Commerzbank
- Madame Marie-Claire Ouziel, administrateur jusqu'au 16 décembre 2015 puis membre du directoire:
 - Managing Director, Financial Institutions Advisory, Commerzbank
 - *Administrateur*, Commerzbank Holding France
 - *Global Head of Debt Capital Markets Bonds*, Commerzbank
- Monsieur Karol Prazmo, membre et président du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
 - Administrateur, département trésorerie de mBank S.A.
 - Membre du conseil de surveillance de mLeasing Sp. z.o.o.
- Monsieur Ernest Pytlarczyk, membre et vice-président du conseil de surveillance à compter du 6 juin 2017:
 - Chief Economist, mBank S.A.

- Director, Economic Analysis Department of mBank S.A.
- Director, Analysis and Investor Relations Department of mBank S.A.
- Membre du conseil de surveillance de mBOX Sp. z o.o.
- Membre du conseil de surveillance de Falest Investments S.A.
- Membre du conseil de surveillance de Feronia S.A.

➤ Monsieur Paweł Szczepaniak, membre du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:

- Deputy Head, Legal Department of mBank S.A.

3.4 Rémunération des mandataires sociaux

La Société a versé une rémunération fixe aux administrateurs et aux dirigeants au cours de l'exercice écoulé 2017 telle qu'elle a été fixée par le conseil de surveillance comme suit:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Madame Marie-Claire Ouziel, membre du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Monsieur Karol Prażmo, président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €
- Monsieur Wojciech Chmielewski, vice-président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €



Fait à Paris le 26 février 2018

Karol Prażmo
Président du conseil de surveillance

MFinance France

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31/12/2017)

Aux Actionnaires
MFinance France
23, rue de la Paix – 3, place de l'Opéra
75002 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MFinance France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce ou par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 26 février 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

SA M FINANCE FRANCE

23 rue de la Paix
75002 PARIS

Exercice clos le 31/12/2017

APE : 6420Z

SIRET : 44937058400038

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Compte de résultat (suite)

2. Annexe

Bilan actif

	31/12/2017 Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similair				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 870 536 562		1 870 536 562	1 711 224 839
Autres immobilisations financières				
	1 870 536 562		1 870 536 562	1 711 224 839
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	400		400	10 148
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	175 374		175 374	762 974
Charges constatées d'avance (3)	54 350		54 350	33 803
	230 124		230 124	806 926
Frais d'émission d'emprunt à étaler	120 283		120 283	
Primes de remboursement des obligations	4 993 004		4 993 004	6 289 482
Ecart de conversion actif	25 552 288		25 552 288	23 732 739
TOTAL GENERAL	1 901 432 261		1 901 432 261	1 742 053 986
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			204 430 739	12 894 098
(3) Dont à plus d'un an (brut)			2 615	5 819

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	17 094	16 433
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	12 574	-181 922
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-290 440	195 159
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	239 229	529 669
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	41 824	120 983
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41 824	120 983
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 875 512 928	1 717 635 304
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 661	100 579
Dettes fiscales et sociales	34 694	55 695
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 875 582 282	1 717 791 577
Ecarts de conversion passif	25 568 926	23 611 756
TOTAL GENERAL	1 901 432 261	1 742 053 986
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 670 910 955	1 704 741 206
(1) Dont à moins d'un an (a)	204 671 327	13 050 371
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2017 France	31/12/2017 Exportations	31/12/2017 Total	31/12/2016 Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)		389 722	389 722	1 869 664
Chiffre d'affaires net			389 722	1 869 664
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			144 339	
Autres produits			15	1
Total produits d'exploitation (I)			534 076	1 869 665
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			631 417	897 223
Impôts, taxes et versements assimilés			29 641	111 247
Salaires et traitements			137 329	147 380
Charges sociales			69 873	72 328
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 057	
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			12 006	1 002
Total charges d'exploitation (II)			904 322	1 229 180
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-370 247	640 485
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			36 856 893	30 391 750
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			79 159	
Différences positives de change			708	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			36 936 760	30 391 750
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 974 492	1 667 186
Intérêts et charges assimilées (4)			34 882 401	28 733 088
Différences négatives de change			61	1 194
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			36 856 954	30 401 467
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			79 807	-9 716
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-290 440	630 769

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017 Total	31/12/2016 Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		30 236
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		30 236
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-30 236
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		405 374
Total des produits (I+III+V+VII)	37 470 836	32 261 416
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	37 761 276	32 066 257
BENEFICE OU PERTE	-290 440	195 159
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	36 856 893	30 391 750
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

Au bilan avant répartition du 31 décembre 2017 dont le total est de € 1 901 432 261 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de € 290 440. Le chiffre d'affaires inclus dans le compte de résultat est de 389 722 €.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société a pour activité l'émission d'emprunts obligataires afin de mettre à disposition les fonds empruntés auprès de sa société mère.

FAITS SIGNIFICATIFS

Le 28 mars 2017, la société a émis un emprunt obligataire en francs suisse (CHF) avec prime de remboursement d'une durée de 6 ans et d'un montant nominal de 200 000 000 CHF. Le prix d'émission de cet emprunt est de 199 275 000 CHF et la prime de remboursement s'élève à 725 000 CHF.

A cette même date, la société a mis à disposition un prêt d'un montant de 199 275 000 CHF à la société MBANK S.A.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au plan comptable général défini par le règlement ANC N°2016-07 et en application du Code de Commerce, articles L123-12 à L123-24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a décidé, à compter de l'exercice clôturant au 31 décembre 2017, de prendre l'option de l'étalement des frais d'émission d'emprunt, désormais amortis sur la durée de l'emprunt. Cette option est prise pour une durée de deux ans et ce pour tous les nouveaux emprunts. Ces frais étaient auparavant comptabilisés en charges pour la totalité dans l'exercice où ils sont exposés.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1. Opérations en devises

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères à la clôture des comptes sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change au 31 décembre 2017.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises hors zone Euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste "écart de conversion".

En cas de pertes latentes, une provision pour perte de change est constituée.

Au 31 décembre 2017, les écarts de conversion actif et passif s'élèvent respectivement à 25 552 228€ et 25 568 926 €.

Une provision pour risque de change a été constatée lorsque l'écart de conversion actif est supérieur à l'écart de conversion passif. En effet, il a été considéré que s'agissant d'opérations symétriques (emprunt et mise à disposition de fonds pour le même montant, la même devise et la même échéance), le risque de perte de change figurant en écart de conversion actif était couvert par le gain de change en écart de conversion passif.

La provision pour risque de change s'élève à 41 824 €.

ANNEXE

2. Notion de résultat courant

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant.

3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 27 773 € et sont uniquement liés à la mission de contrôle légal des comptes de la société. Ce montant comprend une provision de 4080 € relative aux honoraires PwC 2017 conformément à la lettre de mission.

4. Prêts

Les prêts sont valorisés à leur valeur nominale.

Le 28 mars 2017, la société a souscrit à une convention de prêt avec la société MBANK SA pour un montant total de 200 000 000 CHF.

Au 31 décembre 2017, les intérêts courus relatifs aux conventions de prêt conclues avec la société mBank S.A. s'élèvent à :

- prêt CHF conclu en octobre 2013 : 985 112 €,
- prêt CZK conclu en décembre 2013 : 31 547 €,
- prêt EUR conclu en avril 2014 : 8 946 918 €,
- prêt EUR conclu en novembre 2014 : 986 301 €,
- prêt EUR conclu en septembre 2016 : 1 857 616 €,
- prêt CHF conclu en mars 2017 : 1 302 555 €.

5. Prime de remboursement

La prime de remboursement est amortie par fractions égales au prorata de la durée de l'emprunt quelque soit la cadence de remboursement.

Au 31 décembre 2017, les amortissements constatés sur les primes de remboursement s'élèvent :

- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire CHF conclu en octobre 2013 : 711 521 €,
- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire EUR conclu en avril 2014 : 2 931 425 €,
- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire EUR conclu en novembre 2014 : 1 941 070 €,

ANNEXE

- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire EUR conclu en septembre 2016 : 395 548 €,
- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire CHF conclu en mars 2017 : 86 377 €.

6. Obligations

Emprunt CHF

La société a contracté au cours de l'exercice 2013 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 200 000 000 CHF valorisé à la date de clôture à 170 910 955 € ;
- Prix d'émission : 198 967 000 CHF valorisé à la date de clôture à 170 028 200 € ;
- Prime de remboursement : 1 033 000 CHF soit 840 931 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 2,50 % ;
- Date d'émission : 8 octobre 2013 ;
- Durée : jusqu'au 8 octobre 2018 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2017, les intérêts courus s'élèvent à 985 112 €.

Emprunt CZK

La société a contracté au cours de l'exercice 2013 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 500 000 000 CZK valorisé à la date de clôture à 19 580 967 € ;
- Prix d'émission : 500 000 000 CZK valorisé à la date de clôture à 19 580 967 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 2,32 % ;
- Date d'émission : 6 décembre 2013 ;
- Durée : jusqu'au 6 décembre 2018 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine ;
- Aucune prime d'émission n'a été contractualisée.

Au 31 décembre 2017, les intérêts courus s'élèvent à 31 547 €.

ANNEXE**Emprunt EUR**

La société a contracté au cours de l'exercice 2014 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 500 000 000 € ;
- Prix d'émission : 496 095 000 € ;
- Prime de remboursement : 3 905 000 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 2,375 % ;
- Date d'émission : 1er avril 2014 ;
- Durée : jusqu'au 1er avril 2019 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2017, les intérêts courus s'élèvent à 8 946 918 €.

Emprunt EUR

La société a contracté au cours de l'exercice 2014 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 500 000 000 € ;
- Prix d'émission : 495 615 000 € ;
- Prime de remboursement : 4 385 000 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 2 % ;
- Date d'émission : 26 novembre 2014 ;
- Durée : jusqu'au 26 novembre 2021 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2017, les intérêts courus s'élèvent à 986 301 €.

Emprunt EUR

La société a contracté au cours de l'exercice 2016 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

ANNEXE

- Valeur nominale : 500 000 000 € ;
- Prix d'émission : 498 750 000 € ;
- Prime de remboursement : 1 250 000 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 1.398 % ;
- Date d'émission : 26 septembre 2016 ;
- Durée : jusqu'au 26 septembre 2020 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2017, les intérêts courus s'élèvent à 1 857 616 €.

Emprunt CHF

La société a contracté au cours de l'exercice 2017 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 200 000 000 CHF valorisé à la date de clôture à 170 910 955 € ;
- Prix d'émission : 199 275 000 CHF valorisé à la date de clôture à 170 291 403 € ;
- Prime de remboursement : 725 000 CHF soit 678 014 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 1,005 % ;
- Date d'émission : 28 mars 2017 ;
- Durée : jusqu'au 28 mars 2023 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2017, les intérêts courus s'élèvent à 1 302 555 €.

7. Dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2017.

Le solde des dettes fournisseurs s'élève à 0 €.

ANNEXE

8. Constitution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires jusqu'à fin 2015 était constitué de la marge réalisée sur les refacturations des coûts supportés par MFINANCE à MBANK S.A dans le cadre de la mise à disposition des prêts.

Au 1er janvier 2016, un nouveau contrat de refacturation a été conclu. Le montant facturé est désormais déterminé sur la base d'un pourcentage fixe de la valeur nominale de l'emprunt.

Au 31 décembre 2017, le montant total refacturé à MBANK S.A s'élève à 389 722 €.

9. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

10. Tableau de financement**Tableau de financement (en €)**

	2017	2016
Résultat net	(290 440)	195 159
Provisions et Amortissements	1 895 332	1 667 186
Capacité d'autofinancement	1 604 892	1 862 344
Variation du besoin en fonds de roulement	(2 192 494)	(1 515 716)
Augmentation de capital		
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(587 601)	346 628
Disponibilités au 1er janvier	762 974	416 347
Disponibilités au 30 juin		
Disponibilités au 31 décembre	175 374	762 974
Variation de trésorerie	(587 601)	346 628

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
CADRE A			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement (I)			
Autres postes d'immos incorporelles (II)			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agenc. et aménag. construct			
Installations tech., matériel et outillage indus			
Installations générales, agenc. et aménag. div			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalen			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 711 224 839		207 148 296
Total IV	1 711 224 839		207 148 296
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 711 224 839		207 148 296

IMMOBILISATIONS

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
CADRE B				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres postes d'immos incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. géné. agenc., aménag., constr.				
Instal. tech., matériel et outillage industrie				
Instal. générales, agencements et aménag. di				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et info. mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III				
Immobilisations financières				
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immos financières		47 836 573	1 870 536 562	1 870 536 562
Total IV		47 836 573	1 870 536 562	1 870 536 562
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		47 836 573	1 870 536 562	1 870 536 562

AMORTISSEMENTS

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagement				
Install. techniques, matériel et outillage in				
Install. générales, agencements et aménag				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobi				
Emballages récupérables et divers				
Total III				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)				

	Dot. diff. de durée	Dot. mode dégressif	Dot. am. fisc. exc.	Rep. diff. de durée	Rep. mode dégressif	Rep. am. fisc. exc.	Mouv. net am. fin ex.
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement/dév. (I)							
Autres immo. incorp. (II)							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Install. générales, agenc. et aménag.							
Install. techniques, matériel et outilla							
Install. générales, agenc. et aménag.							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique,							
Emballages récupérables et divers							
Total III							
Frais S/titres participation (IV)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)							

	Mt. net début d'ex.	Augmentation	Dot ex. aux amort.	Mt. net fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler		144 339	24 057	120 283
Prime de remboursement des obligations	6 289 482	678 014	1 974 492	4 993 004

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début d'ex.	Augmentations Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers, pétro				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour Implantation à l'étranger av. 0				
Provisions fiscales pour Implantation à l'étranger ap. 0				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	120 983		79 159	41 824
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II	120 983		79 159	41 824
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	120 983		79 159	41 824
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières			79 159	
Dotations et reprises exceptionnelles				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant	A 1 an au plus	A plus d'1 an
	De l'actif immobilisé			
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	1 870 536 562	204 430 739	1 666 105 823
	Autres immobilisations financières			
	De l'actif circulant :			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupes et associés (2)			
	Fournisseurs débiteurs et débiteurs divers	400	400	
	Charges constatées d'avance	54 350	51 736	2 615
	Total	1 870 591 312	204 482 874	1 666 108 438
	(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	170 291 403		
	(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2) Prêts et avances consenties aux associés			

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)	1 875 512 928	204 601 972	1 500 000 000	170 910 955
	Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit : (1)				
	– à 1 an maximum à l'origine				
	– à plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 661	34 661		
	Personnel et comptes rattachés	1 752	1 752		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 186	21 186		
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 755	11 755		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	Total	1 875 582 282	204 671 327	1 500 000 000	170 910 955
	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	170 910 955			
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
27683900 – DEPO ACCR. INT S3 T1 CZK	31 547	29 812
27684000 – DEPO ACCR. INT S2 T1 CHF	985 112	1 073 450
27684600 – DEP ACCR.INTEREST S4 T1 EUR	8 946 918	8 946 918
27684700 – DEP ACCR.INTEREST S5 T1 EUR	986 301	986 301
27684800 – DEP ACCR. INTEREST S6 T1 EUR	1 857 616	1 857 616
27684900 – DEP ACCR. INTEREST S7 T1 CHF	1 302 555	
27685100 – CAP PREMIUM S2 T1 CHF	711 521	543 335
27685200 – CAP PREMIUM S4 T1 EUR	2 931 425	2 150 425
27685300 – CAP PREMIUM S5T1 EUR	1 941 070	1 314 642
27685400 – CAP PREMIUM S6T1 EUR	395 548	83 048
27685500 – CAP PREMIUM S7T1 CHF	86 377	
	20 175 991	16 985 547
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général	20 175 991	16 985 547

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
16883500 – ACCR INT NOTES S2 T1 CHF	985 112	1 073 450
16883600 – ACCR INT NOTES S3 T1 CZK	31 547	29 812
16883700 – ACCR INT NOTES S4 T1 EUR	8 946 918	8 946 918
16883800 – ACCR INT NOTES S5 T1 EUR	986 301	986 301
16883900 – ACCR INT NOTES S6 T1 EUR	1 857 616	1 857 616
16883901 – ACCR INT NOTES S7 T1 EUR	1 302 555	
	14 110 050	12 894 098
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40824000 – CPS ACCRUED FEES	13 040	17 240
40825000 – PWC ACCRUED FEES	4 080	6 000
40826000 – ADVISORS ACCRUED FEES		11 685
40828000 – RENT ACCRUED FEES	17 541	14 017
	34 661	48 942
Dettes fiscales et sociales		
42820000 – HOLIDAY VACATION ACCRUAL	1 752	945
43820000 – SOC. CONTRIB. HOLIDAY VAC. ACCRUAL	788	425
44865000 – CET/CVAE	9 160	19 959
44866000 – TAXES SUR SALAIRES	554	14 944
44867000 – RETENUE SOURCE	367	376
44868000 – FPC	748	809
44869000 – TAXE APPRENTISSAGE	925	1 000
	14 295	38 458
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	14 159 005	12 981 497

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Charges constatées d'avance 48612000 – CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	54 350	33 803
Total général	54 350	33 803

Les charges constatées d'avance correspondent aux frais annuels de dossier des emprunts

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories	Valeur au début d'exercice	nominale en fin d'exercice	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Actions	10,00	10,00	50 000	0	0	50 000

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés		
Ouvriers		
Total	1	

TABLEAU DES ECARTS DE CONVERSION

	Montant
Ecart de conversion Actif	25 552 288
Ecart de conversion Passif	-25 568 926
TOTAL	-16 638

Les écarts de conversion Actif correspondent aux emprunts en CHF (8 097 539 €) et CZK (1 385 916 €) ainsi qu'au prêt en CHF S7T1 (16 068 832 €).

Les écarts de conversion Passif correspondent aux prêts en CHF (8 055 716 €) et CZK (1 385 916 €) ainsi qu'à l'emprunt CHF S7T1 (16 127 293 €).

Variation Capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	500 000				500 000
Réserve légale	16 433	662	662		17 094
Report à Nouveau	-181 922	12 574	12 574	-181 922	12 574
Résultat de l'exercice	195 159	-195 159	-290 440	195 159	-290 440
Total Capitaux Propres	529 669	-181 922	-277 204	13 236	239 229

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Identité de la société mère consolidant les comptes de la société**

Dénomination sociale : MBANK S.A

Forme : SA

Au capital de : 169 248 488 PLN

Adresse du siège social :

Senatorska 18, 00-950 VARSOVIE POLOGNE

mFinance France**MONTANT DES HONORAIRES
VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 27 773 € et sont uniquement liés à la mission de contrôle légal des comptes de la société. Ce montant comprend une provision de 4 080 € relative aux honoraires PricewaterhouseCoopers conformément à la lettre de mission.

mFinance France**ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion contenu dans le présent rapport présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée.



Paris le 19 Mars 2018
Oliver Koepke
Président du Directoire